



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Promotion de l'engagement bénévole à l'occasion des enseignements scolaires

Question écrite n° 2207

### Texte de la question

Mme Mathilde Paris attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative sur la promotion du bénévolat à l'occasion des enseignements scolaires. Chaque jour, des millions de bénévoles s'illustrent par leur participation active à des activités d'intérêt général. Que ce soit en matière de soutien aux plus fragiles ou encore de portage de repas, la crise sanitaire a d'ailleurs rappelé la place déterminante du bénévolat en France. Pourtant, la société semble traverser une crise de l'engagement. Selon une enquête Ifop publiée en mai 2022 pour le compte de France Bénévolat et du réseau d'experts et d'universitaires Recherches et solidarités, le nombre de bénévoles aurait diminué de 15 % en deux ans. L'âge moyen des bénévoles actifs tend par ailleurs à augmenter. Ce désengagement inquiète de nombreux responsables associatifs qui craignent pour la pérennité de leurs activités à long-terme. Pour renouveler l'engagement bénévole, notamment auprès des plus jeunes, les pouvoirs publics doivent créer un cadre incitatif afin de remettre l'engagement au cœur de la cohésion sociale. Pour ce faire, il semble indispensable de renforcer la place du bénévolat dans l'enseignement secondaire en permettant aux élèves qui le souhaitent de réaliser quelques heures de bénévolat chaque semaine, validées par l'attribution d'une note, au même titre que les enseignements optionnels. Cette expérience permettrait de promouvoir l'engagement bénévole en encourageant les jeunes à s'engager pour une activité d'intérêt général. Un tel dispositif pourrait être mis en place par voie réglementaire. Dans ce contexte, elle lui prie de bien vouloir lui préciser comment elle compte renforcer la place du bénévolat auprès des jeunes et si une valorisation de l'engagement par l'attribution d'une note optionnelle lui semble envisageable.

### Texte de la réponse

Si l'étude La France bénévole de Recherches et solidarités montre une baisse de l'engagement bénévole entre 2019 et 2022, elle indique également que la baisse chez les jeunes est bien moindre que chez les seniors, par nature plus fragiles face à l'épidémie. Selon l'enquête réalisée en 2022 pour le Secrétariat d'État chargé de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative, Les Français et les associations, 43 % des 18-24 ans déclarent être engagés dans une ou plusieurs associations en faisant des dons ou en donnant de leur temps. JeVeuxAider.gouv.fr, la plateforme publique du bénévolat, a recensé plus de 400 000 bénévoles de 16 à 86 ans inscrits sur la plateforme pour chercher une mission depuis mars 2020 et 300 bénévoles qui s'engagent chaque jour dans des missions. 21 % des bénévoles ayant déjà effectué une mission proposée sur JeVeuxAider ont entre 16 et 24 ans. Mais si l'engagement et notamment celui des jeunes reste fort, il est indispensable de poursuivre les efforts pour valoriser le bénévolat. À cette fin, la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a d'abord systématisé la reconnaissance et la valorisation des expériences associatives bénévoles et volontaires dans tous les établissements supérieurs, selon des modalités laissées à la libre appréciation des établissements, mais de sorte que l'engagement associatif ou le service civique soient validés au titre de la formation de l'étudiant. Des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études ainsi que des droits spécifiques liés à l'exercice de responsabilités particulières sont prévus par les établissements d'enseignement supérieur, afin de permettre aux étudiants exerçant des responsabilités au sein

du bureau d'une association ou un service civique notamment, de concilier leurs études et leur engagement. La loi n° 2021-874 du 1er juillet 2021 en faveur de l'engagement associatif a également modifié le code de l'éducation pour que l'enseignement moral et civique contribue à sensibiliser les élèves de collège et lycée à la vie associative et au service civique, afin de les inciter à la participation à un projet citoyen au sein d'une association d'intérêt général. Une information sur le sujet à l'intention de la communauté éducative est également prévue. En écho, la rubrique « activités et centres d'intérêt » de Parcoursup permet de mettre en avant ses compétences et de se présenter comme une personne investie et ancrée dans son monde. Les expériences d'encadrement et d'animation (Bafa), les engagements citoyens (éco délégué, membre du CVL) ou encore l'ouverture sur le monde (chantiers internationaux) sont en effet pris en compte par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du parcours citoyen de l'élève inscrit dans le projet global de la formation de l'élève. Ce parcours vise les jeunes citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités. Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information et participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, il met en cohérence la formation de l'élève sur le temps de sa scolarité avec l'ensemble des temps éducatifs de l'élève, scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il vise à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement et concourt à la transmission des valeurs et principes de la République.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Mathilde Paris](#)

**Circonscription :** Loiret (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2207

**Rubrique :** Associations et fondations

**Ministère interrogé :** [Économie sociale et solidaire et vie associative](#)

**Ministère attributaire :** [Entreprises, tourisme et consommation](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 octobre 2022](#), page 4632

**Réponse publiée au JO le :** [11 juin 2024](#), page 4809